

MEGE2MC

2014 - 2015

Master complémentaire en médecine générale

A Bruxelles Woluwe - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **mege2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	6
- Conditions d'admission	6
- Evaluation au cours de la formation	8
- Formations ultérieures accessibles	8
- Gestion et contacts	8

MEGE2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le programme du master complémentaire en médecine générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant les doctorats pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés. Elle prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecine générale.

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine générale, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La durée totale de la formation spécifique en médecine générale ne peut être inférieure à 3 ans (A.M. du 1 mars 2010, M.B., 4 mars 2010). La durée de la formation est d'au moins deux années après l'acquisition du diplôme de docteur ou de master en médecine. La première année du master complémentaire peut être validée en suivant en 4e année d'études du master en médecine l'option "médecine générale".

Outre des enseignements théoriques et pratiques, elle comprend des stages plein temps réalisés auprès de médecins généralistes ou dans des services hospitaliers, agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Faculté de médecine et médecine dentaire.

Le programme de ce master totalisera, quelles que soient la finalité ou les options choisies, un minimum de 120 crédits répartis sur deux années d'études correspondant à 60 crédits chacune.

MEGE2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme du master complémentaire en médecine générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant les doctorats pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés. Elle prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecine générale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La durée totale de la formation spécifique en médecine générale ne peut être inférieure à 3 ans (A.M. du 1 mars 2010, M.B., 4 mars 2010). La durée de la formation est d'au moins deux années après l'acquisition du diplôme de docteur ou de master en médecine. La première année du master complémentaire peut être validée en suivant en 4e année d'études du master en médecine l'option "médecine générale".

Outre des enseignements théoriques et pratiques, elle comprend des stages plein temps réalisés auprès de médecins généralistes ou dans des services hospitaliers, agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Faculté de médecine et médecine dentaire.

Les étudiants diplômés qui ont suivi avec fruit la finalité spécialisée et l'option "médecine générale" en 4e année d'études du doctorat ou du master en médecine obtiennent le crédit de 6 mois de stage dans un service hospitalier agréé et de 6 mois de stage auprès d'un médecin généraliste agréé ou d'un centre de soins primaires agréé.

Les étudiants diplômés qui n'ont pas suivi la finalité spécialisée et l'option "médecine générale" en 4e année d'études du doctorat ou du master en médecine doivent suivre le programme décrit ci-après au cours du master complémentaire. La durée du stage hospitalier est au minimum de 6 mois et au maximum d'un an pour l'ensemble de la formation.

Les stages en Pays en Voie de Développement sont autorisés et comptabilisés pour le quart de leur durée. Ces stages ne peuvent concerner qu'une année de la formation complémentaire (A.M. du 06/04/1999).

Les stages dans un pays de la Communauté Européenne sont autorisés pour une durée maximale d'un an (A.M. du 06/04/1999).

[> Programme détaillé](#) [prog-2014-mege2mc-wmege200t.html]

MEGE2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2014-2015

⊕ Activité cyclique dispensée en 2014-2015

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2014-2015

⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

⊗ Programme de type 1 (120 crédits)

Ce programme s'adresse aux étudiants qui ont suivi avec fruit la totalité de la formation théorique et pratique prévue dans la finalité spécialisée et l'option "médecine générale" de la 4^e année d'études du master en médecine. Ce programme comprend 2 années de stages à temps plein (stage hospitalier ou stage chez le généraliste).

○ Première année d'études (60 crédits)

Le stage hospitalier ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7). L'étudiant qui choisit le stage hospitalier en première année ne peut donc plus le choisir en deuxième année.

○ Activités obligatoires

○ WMEGE3001	Travail de fin d'études (1 ^{ère} partie)	N.		9 Crédits		x
○ WMEGE3030A	Séminaires de pratique accompagnée (1 ^{ère} partie)	Guy Beuken (coord.)		3 Crédits	1 + 2q	x

○ Stages

L'étudiant choisit entre les deux lieux de stage (hospitalier ou cabinet de médecine générale).

⊗ WMEGE9302	Stages de médecine générale chez le généraliste	N.		48 Crédits		x x
⊗ WMEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale	N.		48 Crédits		x x

○ Deuxième année d'études (60 crédits)

Le stage hospitalier ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7). L'étudiant qui choisit le stage hospitalier en première année ne peut donc plus le choisir en deuxième année.

○ Activités obligatoires

○ WMEGE3030B	Séminaires de pratique accompagnée (2 ^{ème} partie)	Guy Beuken		3 Crédits	1 + 2q	x
○ WMEGE3002	Travail de fin d'études (2 ^{ème} partie)	N.		9 Crédits		x

○ Stages

L'étudiant choisit entre ces deux lieux de stage (hospitalier ou cabinet de médecine générale)

⊗ WMEGE9303	Stages de médecine générale chez le généraliste	N.		48 Crédits		x x
⊗ WMEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale	N.		48 Crédits		x x

⊗ Programme de type 2 (120 crédits)

Ce programme s'adresse aux étudiants qui commencent leur formation en médecine générale après la 4^e année du master en médecine. Ce programme s'organise comme suit : A) 1 année de cours + des stages chez le généraliste B) 1 année d'études réalisée automatiquement pendant 2 années de stages à temps plein (hospitalier ou chez le généraliste).

○ Première année d'études (60 crédits)**○ Cours obligatoires (10 crédits)**

○ WMEGE2401	Séminaire de médecine générale et exercices de prescriptions médicales	Guy Beuken, Michel De Jonghe, Emilie Dumontier, Corentin Duyver, Jean-Marc Feron (coord.), Philippe Heureux, Bruno Verstraete	22h+14h	2 Crédits	2q	x
-------------	--	--	---------	-----------	----	---

						Bloc annuel	
						1	2
○ WMEGE2402	Recherche, littérature médicale et questions spéciales de pratique et de stage	Michel De Jonghe (coord.), Emilie Dumontier, Jean-Marc Feron, Sophie Leconte, Bruno Verstraete	36h	2 Crédits	2q	x	
○ WMEGE2403	Logistique, techniques et aptitudes en médecine générale	Guy Beuken, Emilie Dumontier, Corentin Duyver (coord.), Jean-Marc Feron, Philippe Heueux, Sophie Leconte, Didier Thillaye du Boullay, Charles Vanwelde, Bruno Verstraete	32h	2 Crédits	2q	x	
○ WMEGE2404	Parcours de formation et sensibilisation à la relation médecin-malade en médecine générale	Cécile Bolly, Dominique Charlier, Emmanuel de Becker, Philippe Heueux (coord.), Denis Jacques, Christine Reynaert	36h	2 Crédits	2q	x	
○ WMEGE2405	Questions approfondies en médecine générale	Cécile Bolly, Corentin Duyver (coord.), Dominique Lamy	20h	2 Crédits	2q	x	

○ Stages et séminaires (50 crédits)

○ WMEGE9304	Stages de médecine générale chez le généraliste	N.		47 Crédits		x	
○ WMEGE3030C	Séminaires de pratique accompagnée	Guy Beuken		3 Crédits	1 + 2q	x	

⊗ Autre formation complémentaire (3 crédits)

Ce cours n'est pas obligatoire. Il peut donner lieu à un certificat ONE. L'inscription au cours et à l'examen se prennent au secrétariat de médecine générale.

⊗ WPEDI2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant	Dominique Beckers, Eddy Bodart, Naima Deggouj, Pierre-Louis Docquier, Geneviève François, Sophie Leconte, Françoise Smets, Dominique Tennstedt, David Tuerlinckx (coord.), Demet Yuksel	30h	3 Crédits	2q	x	
-------------	--	--	-----	-----------	----	---	--

○ Deuxième année d'études

Le stage hospitalier ne peut dépasser une année (maximum 3 à 6 mois selon la spécialité dans le même service) (A.M. 08/07/1999, art. 7).

○ WMEGE9302	Stages de médecine générale chez le généraliste	N.		48 Crédits		x	x
○ WMEGE9301	Stages hospitaliers de médecine générale	N.		48 Crédits		x	x
○ WMEGE3030A	Séminaires de pratique accompagnée (1ère partie)	Guy Beuken (coord.)		3 Crédits	1 + 2q	x	x
○ WMEGE3030B	Séminaires de pratique accompagnée (2ème partie)	Guy Beuken		3 Crédits	1 + 2q	x	x
○ WMEGE3001	Travail de fin d'études (1ère partie)	N.		9 Crédits		x	x
○ WMEGE3002	Travail de fin d'études (2ème partie)	N.		9 Crédits		x	x

MEGE2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les masters complémentaires seront remplacés par des masters de spécialisation.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

Avant d'être autorisé à entreprendre la formation spécialisée en médecine générale (MEGE 2MC), le docteur en médecine doit apporter la preuve qu'il a suivi avec assiduité 200 heures de cours agréés (A.M. du 03/05/1999) organisés par un Centre universitaire de médecine générale (CUMG).

De plus, il faut :

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine générale, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée d'un an.

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine générale (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Renseignements au secrétariat du 2e cycle complémentaire du Centre académique de médecine générale.

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La commission de sélection est composée des membres de la commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première année

- Présentation des examens pour les étudiants qui commencent leur formation en médecine générale
- Evaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée pour tous les candidats

Deuxième année (et troisième année)

- Evaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée
- Evaluation de certification réalisée par le jury du master complémentaire avec défense du travail personnel devant un jury interuniversitaire (MEGE3001 Travail de fin d'études).

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'attestation nécessaire pour l'obtention du titre de médecin généraliste agréé n'est obtenue qu'à la fin des 3 années de master complémentaire.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite de ce programme permet l'obtention de l'agrément auprès du ministère de la santé publique ce qui autorise la pratique de la médecine générale en Belgique et l'accès au remboursement des soins de santé en Belgique.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED)

Responsable académique du programme : [Didier Thillaye du Boullay](#)

Jury

Personnes de contact